

Obtention des preuves - France

[Article 2 – Juridictions requises](#)

[Article 3 – Organisme central](#)

[Article 5 – Langues acceptées pour compléter les formulaires](#)

[Article 6 – Moyens acceptés pour la transmission des demandes et des autres communications](#)

[Article 17 – Organisme central ou autorité\(s\) compétente\(s\) chargées de statuer sur les demandes d'exécution directe de l'acte d'instruction](#)

[Article 21 – Accords ou arrangements auxquels les États membres sont parties et qui remplissent les conditions de l'article 21, paragraphe 2](#)

Article 2 – Juridictions requises

En France, l'exécution des demandes d'obtention de preuve en matière civile et commerciale relève de la seule compétence des tribunaux de grande instance.

Le tribunal de grande instance territorialement compétent est celui dans le ressort duquel la demande d'obtention de preuve doit être exécutée.

La détermination du tribunal compétent et ses coordonnées pourront être obtenus grâce à l'atlas judiciaire européen figurant sur le site e-justice.

Cliquez sur le lien ci-dessous pour afficher toutes les autorités compétentes en rapport avec cet article.

Pays: France

Instrument: Obtention des preuves

Type de compétence: Juridictions requises

Le système a trouvé plusieurs autorités compétentes pour cet instrument juridique, sur la base des informations que vous avez indiquées:

Tribunal de Grande Instance d'Agen

Tribunal de Grande Instance d'Aix-en-Provence

Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio

Tribunal de Grande Instance d'Albertville

Tribunal de Grande Instance d'Albi

Tribunal de Grande Instance d'Alençon

Tribunal de Grande Instance d'Alès

Tribunal de Grande Instance d'Amiens

Tribunal de Grande Instance d'Angers

Tribunal de Grande Instance d'Angoulême



Tribunal de Grande Instance d'Annecy



Tribunal de Grande Instance d'Argentan



Tribunal de Grande Instance d'Arras



Tribunal de Grande Instance d'Auch



Tribunal de Grande Instance d'Aurillac



Tribunal de Grande Instance d'Auxerre



Tribunal de Grande Instance d'Avesnes-sur-Helpe



Tribunal de Grande Instance d'Avignon



Tribunal de Grande Instance d'Epinal



Tribunal de Grande Instance d'Evreux



Tribunal de Grande Instance d'Evry



Tribunal de Grande Instance d'Orléans



Tribunal de Grande Instance de Bar-le-Duc



Tribunal de Grande Instance de Basse-Terre



Tribunal de Grande Instance de Bastia



Tribunal de grande instance de Bayonne



Tribunal de Grande Instance de Beauvais



Tribunal de Grande Instance de Belfort



Tribunal de Grande Instance de Bergerac



Tribunal de Grande Instance de Besançon



Tribunal de Grande Instance de Blois



Tribunal de Grande Instance de Bobigny



Tribunal de Grande Instance de Bonneville



Tribunal de Grande Instance de Bordeaux



Tribunal de Grande Instance de Boulogne-sur-Mer



Tribunal de Grande Instance de Bourg-en-Bresse



Tribunal de Grande Instance de Bourges



Tribunal de Grande Instance de Bourgoin-Jallieu



Tribunal de Grande Instance de Brest



Tribunal de Grande Instance de Brive-la-Gaillarde



Tribunal de Grande Instance de Béthune



Tribunal de Grande Instance de Béziers



Tribunal de grande instance de Caen



Tribunal de Grande Instance de Cahors



Tribunal de Grande Instance de Cambrai



Tribunal de Grande Instance de Carcassonne



Tribunal de Grande Instance de Carpentras



Tribunal de Grande Instance de Castres

+ Tribunal de Grande Instance de Cayenne
+ Tribunal de Grande Instance de Chalon-sur-Saône
+ Tribunal de Grande Instance de Chambéry
+ Tribunal de Grande Instance de Charleville-Mézières
+ Tribunal de Grande Instance de Chartres
+ Tribunal de Grande Instance de Chaumont
+ Tribunal de grande instance de Cherbourg-en-Cotentin
+ Tribunal de Grande Instance de Châlons-en-Champagne
+ Tribunal de Grande Instance de Châteauroux
+ Tribunal de Grande Instance de Clermont-Ferrand
+ Tribunal de Grande Instance de Colmar
+ Tribunal de Grande Instance de Compiègne
+ Tribunal de Grande Instance de Coutances
+ Tribunal de Grande Instance de Créteil
+ Tribunal de Grande Instance de Cusset
+ Tribunal de Grande Instance de Dax
+ Tribunal de Grande Instance de Dieppe
+ Tribunal de Grande Instance de Digne-les-Bains
+ Tribunal de Grande Instance de Dijon
+ Tribunal de Grande Instance de Douai
+ Tribunal de Grande Instance de Draguignan
+ Tribunal de Grande Instance de Dunkerque
+ Tribunal de Grande Instance de Foix
+ Tribunal de Grande Instance de Fontainebleau
+ Tribunal de Grande Instance de Fort-de-France
+ Tribunal de Grande Instance de Gap
+ Tribunal de Grande Instance de Grasse
+ Tribunal de Grande Instance de Grenoble
+ Tribunal de Grande Instance de Guéret
+ Tribunal de Grande Instance de La Roche-sur-Yon
+ Tribunal de Grande Instance de La Rochelle
+ Tribunal de Grande Instance de Laon
+ Tribunal de Grande Instance de Laval
+ Tribunal de Grande Instance de Libourne
+ Tribunal de Grande Instance de Lille
+ Tribunal de Grande Instance de Limoges
+ Tribunal de Grande Instance de Lisieux
+ Tribunal de Grande Instance de Lons-le-Saunier
+ Tribunal de Grande Instance de Lorient

- + Tribunal de Grande Instance de Lyon
- + Tribunal de grande instance de Mamoudzou
- + Tribunal de Grande Instance de Marseille
- + Tribunal de Grande Instance de Meaux
- + Tribunal de Grande Instance de Melun
- + Tribunal de Grande Instance de Mende
- + Tribunal de Grande Instance de Metz
- + Tribunal de Grande Instance de Mont-de-Marsan
- + Tribunal de Grande Instance de Montargis
- + Tribunal de Grande Instance de Montauban
- + Tribunal de Grande Instance de Montbéliard
- + Tribunal de Grande Instance de Montluçon
- + Tribunal de Grande Instance de Montpellier
- + Tribunal de Grande Instance de Moulins
- + Tribunal de Grande Instance de Mulhouse
- + Tribunal de Grande Instance de Mâcon
- + Tribunal de Grande Instance de Nancy
- + Tribunal de Grande Instance de Nanterre
- + Tribunal de Grande Instance de Nantes
- + Tribunal de Grande Instance de Narbonne
- + Tribunal de Grande Instance de Nevers
- + Tribunal de Grande Instance de Nice
- + Tribunal de Grande Instance de Niort
- + Tribunal de Grande Instance de Nîmes
- + Tribunal de Grande Instance de Paris
- + Tribunal de grande instance de Pau
- + Tribunal de Grande Instance de Perpignan
- + Tribunal de Grande Instance de Pointe-à-Pitre
- + Tribunal de Grande Instance de Poitiers
- + Tribunal de Grande Instance de Pontoise
- + Tribunal de Grande Instance de Privas
- + Tribunal de Grande Instance de Périgueux
- + Tribunal de Grande Instance de Quimper
- + Tribunal de Grande Instance de Reims
- + Tribunal de Grande Instance de Rennes
- + Tribunal de Grande Instance de Roanne
- + Tribunal de Grande Instance de Rodez
- + Tribunal de Grande Instance de Rouen

+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Brieuc
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Denis-de-La-Réunion
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Etienne
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Malo
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Nazaire
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Omer
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Pierre
+ Tribunal de Grande Instance de Saint-Quentin
+ Tribunal de Grande Instance de Saintes
+ Tribunal de Grande Instance de Sarreguemines
+ Tribunal de grande instance de Saumur
+ Tribunal de Grande Instance de Saverne
+ Tribunal de Grande Instance de Senlis
+ Tribunal de Grande Instance de Sens
+ Tribunal de Grande Instance de Soissons
+ Tribunal de grande instance de St Gaudens
+ Tribunal de Grande Instance de Strasbourg
+ Tribunal de grande instance de Tarascon
+ Tribunal de grande instance de Tarbes
+ Tribunal de Grande Instance de Thionville
+ Tribunal de Grande Instance de Thonon-les-Bains
+ Tribunal de Grande Instance de Toulon
+ Tribunal de Grande Instance de Toulouse
+ Tribunal de Grande Instance de Tours
+ Tribunal de Grande Instance de Troyes
+ Tribunal de grande instance de Tulle
+ Tribunal de Grande Instance de Val de Briey
+ Tribunal de Grande Instance de Valence
+ Tribunal de Grande Instance de Valenciennes
+ Tribunal de Grande Instance de Vannes
+ Tribunal de Grande Instance de Verdun
+ Tribunal de Grande Instance de Versailles
+ Tribunal de Grande Instance de Vesoul
+ Tribunal de Grande Instance de Vienne
+ Tribunal de Grande Instance de Villefranche-sur-Saône
+ Tribunal de Grande Instance des Sables-d'Olonne
+ Tribunal de Grande Instance du Havre
+ Tribunal de Grande Instance du Mans
+ Tribunal de Grande Instance du Puy-en-Velay

+ Tribunal de Première Instance de Mata-Utu

+ Tribunal de Première Instance de Nouméa

+

Tribunal de Première Instance de Papeete

+ Tribunal de Première Instance de Saint-Pierre-et-Miquelon

Article 3 – Organisme central

La France a fait le choix d'un organisme unique à compétence nationale qui sera le Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (BDIP) du Ministère de la justice dont les coordonnées sont les suivantes :

Adresse:

Ministère de la Justice

Direction des Affaires Civiles et du Sceau

Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (BDIP)

13 Place Vendôme

75042, PARIS Cedex 01

Tél.: 00 33 (0)1 44 77 61 05

Télécopie: 00 33 (0)1 44 77 61 22

Courrier électronique: ✉ Entraide-civile-internationale@justice.gouv.fr

Article 5 – Langues acceptées pour compléter les formulaires

Les formulaires transmis aux tribunaux de grande instance et à l'organisme central français doivent être rédigés ou traduits en français.

Article 6 – Moyens acceptés pour la transmission des demandes et des autres communications

Les demandes peuvent être transmises aux juridictions françaises et à l'organisme central français par voie postale, par télécopie ou par e-mail.

Article 17 – Organisme central ou autorité(s) compétente(s) chargées de statuer sur les demandes d'exécution directe de l'acte d'instruction

Ministère de la Justice

Direction des Affaires Civiles et du Sceau

Bureau du droit de l'Union, du droit international privé et de l'entraide civile (BDIP)

13 Place Vendôme

75042, PARIS Cedex 01

Tél.: 00 33 (0)1 44 77 61 05

Télécopie: 00 33 (0)1 44 77 61 22

Courrier électronique: ✉ Entraide-civile-internationale@justice.gouv.fr

Article 21 – Accords ou arrangements auxquels les États membres sont parties et qui remplissent les conditions de l'article 21, paragraphe 2

•Article 21 § 3 a) : Accords conclus par la France avec d'autres Etats membres, visant à faciliter davantage l'obtention de preuves et compatibles avec le règlement, qui seront maintenus

Seule la Convention franco-britannique du 2 février 1922, pour faciliter l'accomplissement des actes de procédure entre personnes résidant en France et en Grande-Bretagne, est maintenue.

Celle-ci a en effet été étendue à des pays du Commonwealth et à des territoires d'Outre-mer du Royaume-Uni avec lesquels nos rapports ne sont pas régis par le règlement (CE) n° 1206/2001 du Conseil du 28 mai 2001.

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.

Dernière mise à jour: 06/02/2019